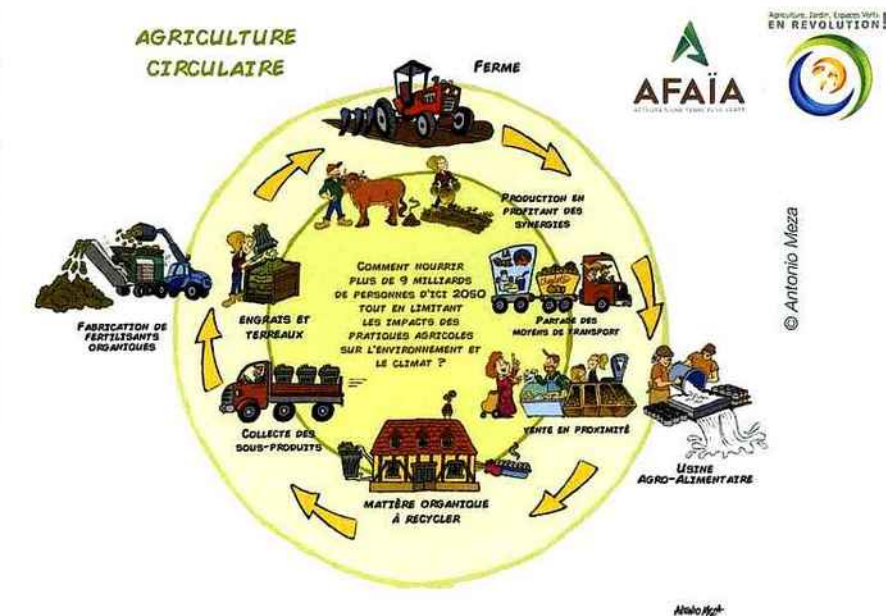




L'AFÀIA ENGAGÉ AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'AFÀIA profitait de la journée du 11 octobre à Carrières des Lacs (Groupe Carlac), où étaient réunis de nombreux acteurs du secteur, pour revenir sur son activité et les actions que mène le syndicat professionnel pour représenter et soutenir ses adhérents, mais aussi, sur sa détermination à soutenir l'Économie Circulaire appliquée à l'Agriculture.

Après 30 ans de bons et loyaux services sous le nom de CAS, le Syndicat professionnel des fabricants d'amendements organiques, engrais organiques, engrais organo-minéraux, supports de culture, paillages et biostimulants a modifié en juin 2016 son nom pour l'AFÀIA. Son rôle est de représenter les fabricants ou metteurs en marché d'intrants agricoles. Le champ d'action d'AFÀIA couvre tous les supports de culture (terreux, substrats), les fertilisants organiques (engrais organiques, amendements organiques), les produits de paillages, ainsi que les additifs et les biostimulants. Plus de soixante sociétés adhèrent à AFÀIA, générant un chiffre d'affaires de plus de 250 millions d'euros, et 1500 emplois directs. Les produits mis sur le marché par les adhérents d'AFÀIA sont destinés aux professionnels de l'agriculture, de l'horticulture et du paysage, et au grand public pour les jardins amateurs. Les volumes mis en marché représentent environ 3 millions de m³ de supports de culture et 1 200 000 tonnes d'amendements et d'engrais organiques. « Nous avons une activité classique de fédération dans la représentation de nos adhérents, la promotion des produits et l'information à nos adhérents des évolutions législatives et réglementaires. De même, nous fédérons et animons les relations entre nos sociétés adhérentes. Nous avons aussi une activité supplémentaire, de collecte de statistiques à travers de grosses enquêtes, mais aussi de formation. Nous avons élaboré des modules de e-learning pour former les vendeurs à nos métiers. Nous avons notamment un partenariat avec Truffaut et Jardiland », rappelle Lau-



rent Largant, son délégué général. L'AFÀIA est aussi membre associé de trois organismes européens dont celui de l'Agriculture Circulaire, comme il nous l'explique : « Nous poursuivons cet engagement, car, pour les sociétés adhérentes d'AFÀIA, la plus grande partie des produits mis chaque année sur le marché s'inscrit dans le cycle de cette agriculture aussi productive que respectueuse de l'environnement. Le Gouvernement a fait une priorité du développement de la « bio-économie et de l'économie circulaire » qui était le thème d'un des ateliers des Etats Généraux de l'Alimentation. De nombreux défis au niveau européen sont à relever : le gaspillage alimentaire, la dégradation des sols, l'urbanisation qui continue à progresser, l'agriculture émissive mais que l'on peut modifier... Nous devons passer d'un modèle linéaire à un modèle d'économie circulaire. Il ne s'agit pas là d'une démarche autarcique. Nous devons amplifier la vérification de la qualité du produit à chaque étape du cycle. Nous allons continuer à communiquer là-dessus. » L'AFÀIA participe avec l'Institut National de l'Économie Circulaire à un rapport à destination des politiques, qui doit définir l'économie circulaire appliquée à l'agriculture (fin 2017). Ce cadre général de l'Agriculture Circulaire s'appuie sur la Loi de Transition Énergétique, en date du 15 août 2015 : « l'économie circulaire désigne un

concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie ». Le principe est de refermer le cycle de vie des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie. L'objectif de l'économie circulaire est à la fois explicite et ambitieux : elle entend diminuer l'impact de nos sociétés sur l'environnement. Ni plus... ni moins. Par extension, l'Agriculture Circulaire l'applique aux systèmes agricoles et agroalimentaires. « Nous préparons une feuille de route que présentera Nicolas Hulot, Ministre d'État, Ministre de la transition écologique et solidaire. L'Europe depuis 2015 est engagée sur l'économie circulaire et sur un projet important de règlements européens établissant les règles pour tous les fertilisants et les biostimulants, dont nous espérons, si tout se passe bien, qu'il sera voté fin 2018. Pour les sociétés adhérentes d'AFÀIA, l'Agriculture Circulaire n'est pas un projet, mais bien une réalité. Quelques chiffres permettent d'en prendre la mesure : les 500 000 m³ de paillage, les 1,2 millions de tonnes d'engrais organiques et les 4 millions de tonnes d'amendements organiques mis chaque année en marché s'inscrivent déjà très majoritairement dans l'Agriculture Circulaire », conclut le délégué général de l'AFÀIA.

Texte : Sabine Moressa